

Décryptage du programme ECOLO5060

1. Ville plus propre agréable et sure :

Un entretien régulier de nos espaces verts et parterres et ce, pas seulement en période électorale

> C'est déjà le cas, selon les moyens humains de la Ville.

La mise en place d'un week-end par an où citoyens, personnel communal, entreprises travaillent ensemble à la propreté et l'embellissement de la commune, comme cela se fait en Hollande depuis des décennies. Une telle initiative permettrait de créer du lien social tout en consolidant l'engagement de chacun et chacune à maintenir la commune en bon état

> La semaine de la propreté existe déjà (dans la foulée du grand nettoyage de printemps).

Un calendrier communiqué chaque année aux citoyens sur le nettoyage et l'entretien des abords des voiries et sur l'aménagement des parterres

> Difficile à mettre en œuvre, de façon précise, cela dépend d'énormément de facteurs : moyens humains, météo, urgences,

Une mise en valeur de notre patrimoine architectural et naturel sur base d'un plan ambitieux d'embellissement de la commune

> Il est déjà en place

Lutter avec fermeté et efficacité contre toutes les violences (agressions, vols, ...) et les incivilités qui minent la vie quotidienne et ternissent notre cadre de vie.

> Un gros travail est déjà réalisé en collaboration avec la police et la fonctionnaire sanctionnatrice pour appliquer les sanctions administratives. En matière de sécurité, des caméras ont été installées, et des caméras mobiles également, autour des sites problématiques en termes d'incivilités.

Une analyse de la pollution sonore en plaçant des sonomètres dans les endroits où elle se fait sentir pour les riverains (St Gobain, Carmeuse, ...) et la mise en place de solution anti bruit

> Avec quel moyen financier mettre des sonomètres ? Est-ce aussi simple de déterminer les nuisances sonores dans un quartier ? Pourquoi le SPW a-t-il dû avoir recours à une société agréée si c'était aussi simple qu'un sonomètre à quelques dizaines d'euros ?

Par ailleurs, pour les petites nuisances, lors de conflits de voisinage par exemple, des sonomètres sont utilisés par les Gardiens de la Paix. Grand travaux et mobilité

La concrétion du nouveau Plan Communal de Mobilité (PCM) en tenant compte des différents modes de déplacement.

> Un plan communal de mobilité existe.

Par ailleurs, les grands travaux dépendent de subsides régionaux, certaines voiries ne sont pas communales mais régionales.

La mise en place d'un circuit de navettes de bus reliant les principaux points stratégiques de la commune entre Auvelais et Taminés (Gares, hôpital, Ecoles, Administration Communale, commerces de centre-ville, pôles culturel et social...)

> des bornes de recharges VAE existent et ont été installées récemment, certaines rues ont été aménagées pour prévoir cette mobilité douce, en fonction des possibilités qu'offrent le patrimoine existant. Une passerelle cyclo-piétonne va relier le nouveau quartier au centre d'Auvelais. Des connexions cyclo-piétonnes au pont de Sambre de Taminés sont prévues dans le cadre de la prochaine programmation FEDER (raccordement de la ville à la Sambre)

2. Ville pour et par ses citoyens

Une rencontre annuelle des élus avec toutes les associations présentes sur le territoire afin de pouvoir les connaître, les entendre et également que ces associations nouent des liens entre elles

> Les associations sont rencontrées chaque année, à l'occasion des vœux aux associations

Une revalorisation du budget participatif de la commune afin de pouvoir s'ouvrir à des projets citoyens actifs dans les différentes entités communales

> Il vient d'être doublé, et pourra encore être augmenté, en fonction des besoins

Un soutien juste et non partisan à chaque association et école présentes sur le terrain

> des appels à projet existent pour plusieurs thèmes (notamment écoles éco-responsables)

3. Ville ambitieuse sur le plan économique

La création d'une halle comprenant à la fois un marché couvert (producteurs locaux), un espace pour les artisans locaux, un espace HORECA... sur le site de « SAMERA » via un partenariat publique/privé

> Quel serait l'impact financier et l'impact sur les commerces environnants ? De plus, un projet de parking silo est déjà sur les rails sur ce même site, avec également du commerce. Les magasins à la ferme ne sont par ailleurs pas spécialement demandeurs de multiplier leurs points de vente.

La création d'une agence immobilière commerciale (AIC) pour soutenir les propriétaires qui souhaitent louer leurs bâtiments commerciaux

> Avec quels moyens ? Actuellement l'ADL met en place bcp d'accompagnement pour les commerces locaux.

Le développement d'une identité industrielle basée des entreprises tournées vers l'avenir en matière d'ambition écologique

> C'est une mission confiée à l'ADL

Un suivi des formations pré-qualifiantes organisées par les associations reconnues comme CISP (Centre d'Insertion Socio-professionnelle) soit réalisé et que des propositions d'autres formations qualifiantes soient proposées axées sur les besoins locaux

> Des formations sont déjà assurées via le CPAS, l'«école industrielle et des associations locales.

De plus, deux centres de formations aux métiers en pénurie (HORECA et bâtiment) ont vu ou vont voir le jour à Sambreville (FORMAFOOD au Bon Grain et sur le site de la piscine de Tamines pour le bâtiment)

4. Ville plus solidaire et conviviale

Une augmentation des places d'accueil sur le territoire sambrevillois

> 100% des besoins de couverture seront comblés d'ici l'été 2026, avec la construction de 3 nouvelles implantations de crèches (93 places supplémentaires, chiffre doublé). Sans oublier 42 places de plus, sur le site de l'hôpital.

La gratuité des repas pour les enfants du fondamental et ce TOUS réseaux confondus avec une nourriture équilibrée et favorisant le circuit court.

> Cela représente plus de 200.000 € de budget annuel, comment le financer ?

L'engagement d'éducateurs spécialisés dans l'enseignement fondamental afin de soutenir les équipes pédagogiques ; que ce soit pour l'organisation des activités parascolaires mais aussi pour l'écoute et la gestion liées aux problématiques de précarité, de harcèlement scolaire ou de conflits intra-familiaux.

> Cela représente beaucoup de ressources humaines supplémentaires, comment les financer ?

La mise en place d'une aide à l'introduction des dossiers en collaboration avec l'AVIQ

Cela existe déjà en collaboration avec le CPAS

Une réelle adaptation des aménagements urbains nécessaires afin d'augmenter l'accessibilité de ces personnes

> Label Handicity, théâtre inclusif, piscine inclusive, pavillon de la personne en situation de handicap, trottoirs traversants... Prise en compte des PMR dans toutes les rénovations ? Autant d'initiatives déjà en place, mais il reste évidemment du travail Sans oublier le travail de la Commission Consultative Communale de la Personne en situation de Handicap.

Zéro sans abrisme

> Le sans abrisme n'est pas une réalité sambrevilloise, cependant, des situations d'urgence et de « sans abrisme momentané » ou de « mal logement » existent et nécessitent des initiatives et des infrastructures adéquates. C'est le cas des logements d'urgence du CPAS, des logements modulaires. Le PCS est également actif dans cette aide d'urgence, notamment au travers du plan local de lutte contre la pauvreté (le premier en Wallonie).

Ville mieux gouvernée

L'organisation systématique de référendum sur des projets communaux à fort impact pour la commune et ses habitants (l'installation d'usine de déchets, la création de nouveaux projets immobiliers, les changements en matière de mobilité ...)

Plusieurs outils existent pour informer le citoyen qui le souhaite des sujets traités au Conseil communal, élu démocratiquement (Site Web, Délibérations.be, Conseil en vidéo sur Youtube)

Par ailleurs, le PST existe justement pour l'évaluation des objectifs visés par la déclaration de politique générale et les Commissions consultatives ont chacune, une représentation citoyenne.

Une gestion du personnel valorisant les talents du personnel et les accompagnant par des formations métiers régulièrement organisées

> Les formations et l'évaluation du personnel sont déjà d'application, via notamment l'initiative PIX territoires. Par ailleurs, c'est une compétence du Directeur général, non des élus.

Consultation du personnel sur les projets et modernisation des procédures = Rôle du Directeur général et du Comité de Direction.

5. Ville plus verte

Uniformiser les enseignes des centres urbains pour créer une atmosphère plus harmonieuse

> Très difficile voire impossible en pratique,

Respecter et développer la biodiversité et la nature

> Un groupe de travail (le Groupe de travail Environnement) est en place et porte des projets, notamment le fleurissement des quartiers. D'autres projets, notamment via la cellule transition et prospective, sont en cours, par exemple BiodiverCité avec les Conseil'Haies, qui a pour objet de replanter des haies dans plusieurs quartiers.

Prendre plusieurs mesures pour mieux informer le citoyen sur les aides et les primes accessibles pour diminuer la consommation d'énergie dans les logements.

> Inscription à la plateforme « Corenove » 180.000€ de dégagés par le Collège communal pour accompagner le citoyen dans les procédures énergétiques.

Par ailleurs, une conseillère POLLEC étudie et met en place plusieurs projets à l'échelle communale (Conseils, nuit de l'obscurité, etc.).